

Direction générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 13 mai 2025

Vincent Dallaire

Courriel: vince.dall@outlook.com

Objet : Demande d'accès aux documents publics - Accusé de réception - Référence : 25-DA-49

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande reçue à nos bureaux le 9 mai 2025 visant l'obtention des documents suivants :

1. Le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025.

Les recherches seront entreprises afin de repérer lesdits documents et de répondre à votre demande d'ici le 29 mai 2025 conformément au délai de 20 jours prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1 (article 47). En vertu de l'article 52 de la Loi, à défaut de donner suite à une demande écrite dans les délais applicables, ce défaut donne ouverture au recours en révision comme s'il s'agissait d'un refus d'accès.

La demande de révision doit être faite par écrit auprès de la Commission d'accès à l'information, elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée. L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC: 525, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST, NO 2.36

Québec (Québec) G1R 5S9

TÉL.: 418 528-7741 | TÉLÉC.: 418 529-3102

Montréal: 500, Boul. René-Lévesque Ouest, no

18.200

Montréal (Québec) H2Z 1W7

TÉL.: 514 873-4196 | TÉLÉC.: 514 844-6170

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents des organismes publics,

Maida Lujinovic

ML/gl

80, avenue Gatineau Gatineau (Québec) J8T 4J3 **Téléphone : 819 966-6000** cisss-outaouais.gouv.qc.ca